

Constructions et installations hors zone à bâtir en lien avec une exploitation agricole

66A - e Autres installations et ouvrages agricoles

Formule e - Autres installations et ouvrages agricoles (p. ex. mouvements de terre, chemin d'accès, mur de vigne, filet paragrêle, etc.)

Justification du besoin de l'installation et autres remarques (champ obligatoire)

(La DGAV se réserve le droit de demander tout document complémentaire suivant l'objet de la demande)

Aire de sortie toutes saisons :

Actuellement nous sortons les chevaux dans un pâturage toute l'année. En hiver et lors de forte précipitations cela devient très boueux ce qui est problématique. C'est pourquoi nous prévoyons d'aménager une aire de sortie toutes saisons pour éviter ces problèmes de gadoue.

Renseignements sur l'installation projetée

Description	propriété	location	N° parcelle	Dimensions (m1,m2,m3,etc)
Aire de sortie chevaux	Н		11	648m2
Le projet est-il destiné à une association ? si oui, quel type ?				
Communauté partielle d'exploitation (CPEX), Communauté d'exploitation (CEX), Copropriété Droit de superficie (DDP)				

Lieu et date: Saint-george, le 29.09.2025

Le propriétaire :

L'exploitant :

Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch

Version 01/2021 1